



CAP 33 du 5 juillet 2017

Déclaration liminaire CFDT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Bonjour,

Ha, les pauvres hommes d'aujourd'hui qui sont si lésés dans cette société, ne pouvant connaître les joies des 9 mois de grossesse pendant lesquels nos corps se transforment parfois irrémédiablement, ni les joies de l'accouchement dans la douleur, des cicatrisations des épisiotomies et autres césariennes, des douleurs des contractions pendant l'allaitement ... C'est vrai qu'il était indispensable, pour rétablir la justice de mettre fin à cet immense privilège d'un jour supplémentaire de congés accordé aux mères de famille à la Mairie de Paris !

Vous l'avez compris, pour la **CFDT**, supprimer ce jour de congés des mères de familles au nom de l'égalité femmes/hommes est une aberration !

La **CFDT**, pourtant, vous en a donné des idées pour œuvrer en ce sens ... mais les vraies injustices, vous préférez les maintenir pour acheter la paix sociale !

Voilà quelques inégalités qui persistent :

- les jours de demi fériés ou de retours sur fériés,
- les taux de primes bien plus élevés dans les filaires masculines que dans les filaires féminines,
- les taux de promotion, plus forts également dans les filaires masculines,
- les critères de promotion, alambiqués pour les assistants socio-éducatifs et réduits à la seule ancienneté chez les éboueurs et les agents de surveillance !

D'ailleurs, parlons-en de **ces critères de promotion que vous n'avez jamais eu la volonté d'harmoniser !**

Là, il nous a été annoncé un rapprochement des critères retenus dans les 3 Directions/ administration principales employeurs d'ASE : la DASES, la DFPE et le CASVP... C'est déjà une avancée par rapport à l'an dernier, notamment en observant la moyenne d'âge des promouvables ...





Mais le nouveau formulaire comporte **des critères dont l'interprétation peut être très différente d'un service à l'autre** :

- la technicité (oui en SSP 18 et non en SSP 15: or tout métier nécessite une technicité, surtout lorsqu'on parle des mêmes missions !)
- la déconcentration du service (SSP 1er oui alors qu'il est dans la section, SSP 18 non alors qu'il est en dehors...).

Et le CASVP nous a annoncé un nouveau critère qui lui est spécifique : la mobilité !

Pourtant, Madame L., qui n'est pas promue car sa fiche est vierge ... a fait valoir sa mobilité pour travailler au Samu social ! Tant pis pour elle si celui-ci ne veut pas remplir la fiche ! D'autres ont une annotation « n'a pas pu être évaluée » parce qu'elles ont changé de service il y a moins de 6 mois et ne seront donc pas promues !

Enfin, la façon du CASVP de coder la promotion de F1 à F6, voire TF1 reste totalement opaque pour nous qui sommes représentants du personnel et pour les personnels eux-mêmes qui en ignorent totalement l'existence !

Le SRH du CASVP nous a expliqué qu'il s'agissait d'un rang de préférence pour la promotion des agents, et que cela dépendait du nombre d'agents à promouvoir dans le service... C'est faux puisqu'il y a, par exemple 4 promotions au SSP 18^{ème} et Mme H., qui a été affublée d'un avis favorable F3 reste non proposée par le CASVP.

Vous l'aurez compris, cette opacité, ces contradictions nous révoltent !



Pour la prochaine CAP, vous comprendrez que nous attendons avec impatience une harmonisation et un éclaircissement des critères des promotions, d'autant plus que nous aurons dès février 2018, le passage en catégorie A et la question des taux de promotion de ces nouveaux grades. Une réflexion doit être menée dès la rentrée !

Enfin, la **CFDT** regrette qu'encore une fois, la majorité des détachements qu'on nous demande d'approuver ont une date d'accueil en amont de notre CAP : cela en réduit considérablement le sens ! Pour nous, il faut augmenter le nombre de CAP et cesser d'en modifier les dates à la dernière minute !

Merci de votre écoute.



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**